



Table des matières

Insuffisance rénale chronique terminale-----	2
Dialyse chronique-----	6
Dialyse courte-----	10
Hémodialyse chronique-----	14
Dialyse péritonéale chronique-----	18
Suivi de transplantation rénale-----	22



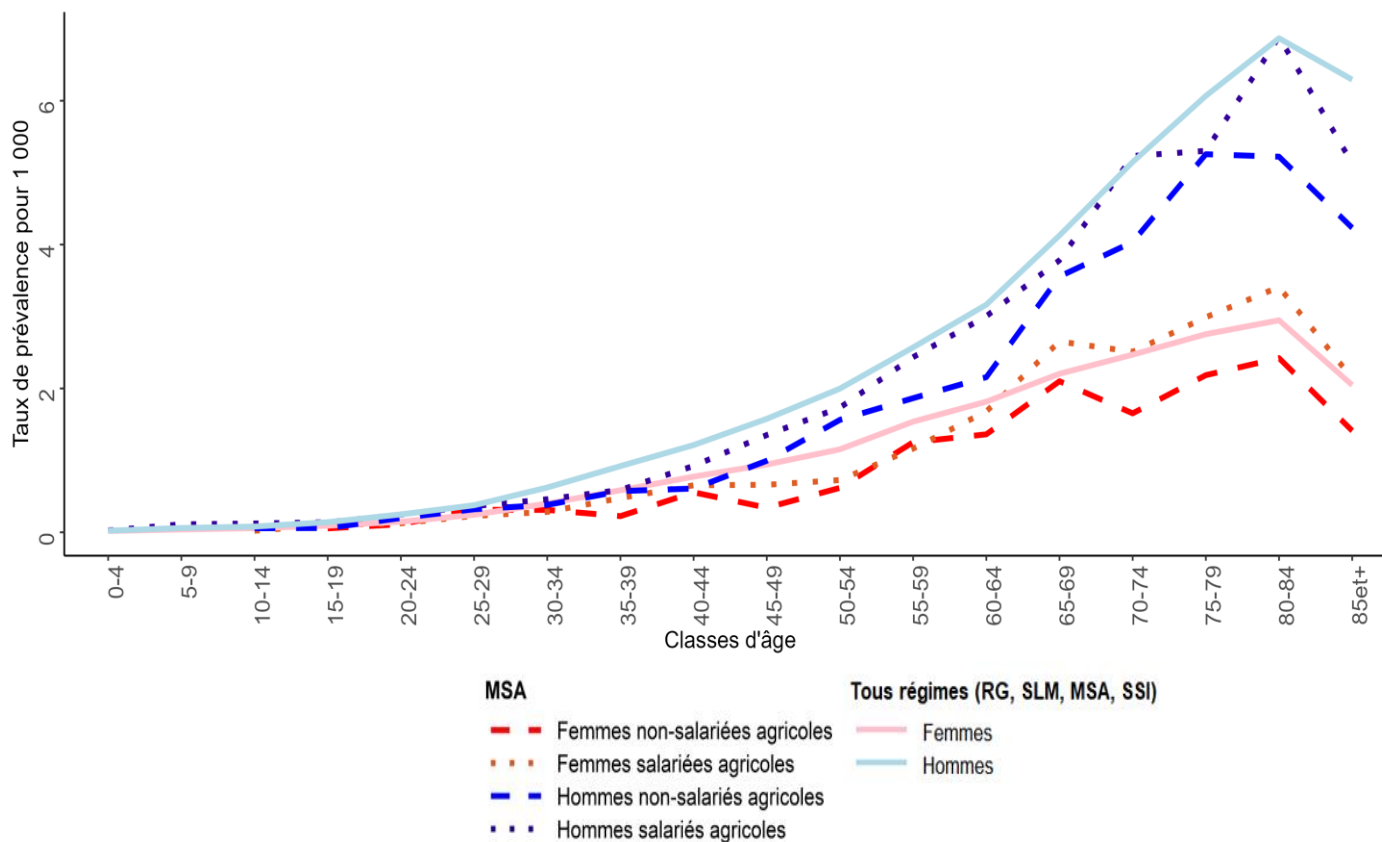
Insuffisance rénale chronique terminale

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 697
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 0,59 %
- Taux de prévalence : 1,6 ‰
- Âge moyen : 69,3 ans – Âge médian : 71 ans
- Répartition hommes/femmes : 68,6 % / 31,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 671

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

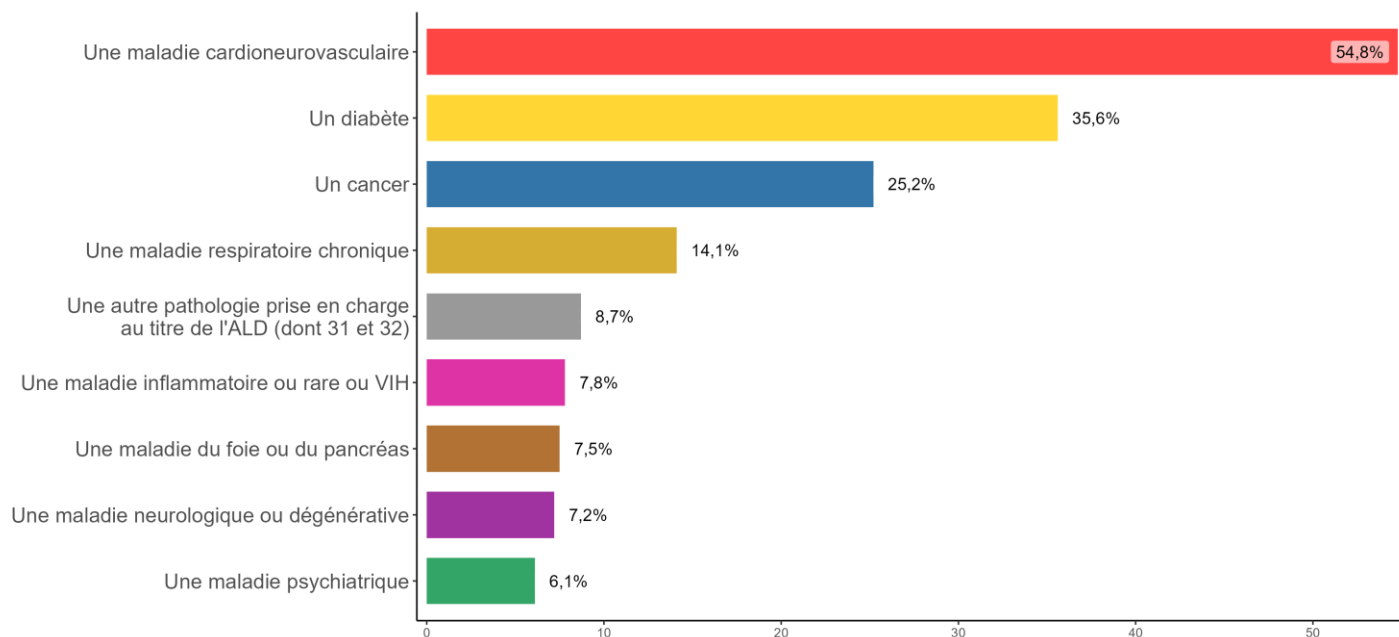


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

83 % des assurés pris en charge pour *Insuffisance rénale chronique terminale*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

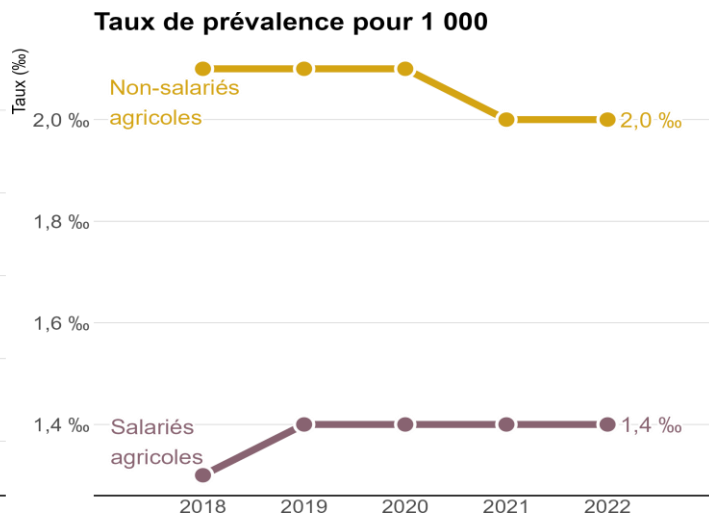
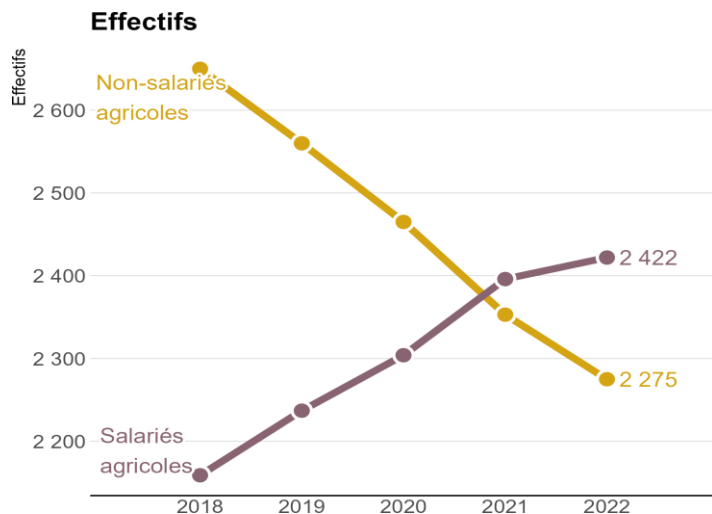
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	2 275	74,7	***	4 697	251 156 481€
Salariés	2 422	92,4	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



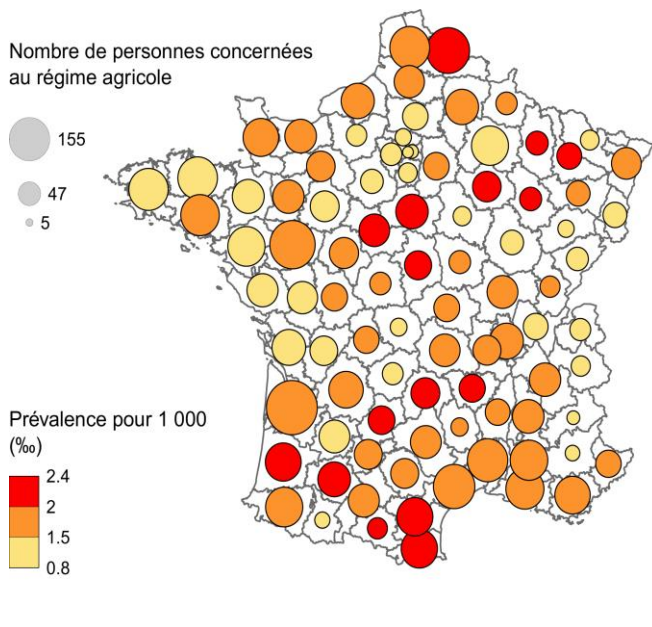
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



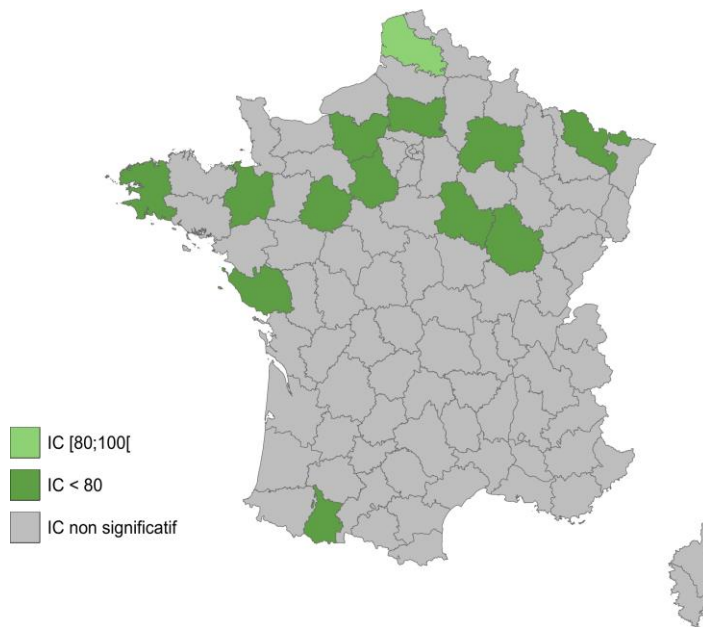
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Insuffisance rénale chronique terminale (IRT_CAT_CAT) :

Regroupement des pathologies dialyse chronique, transplantation rénale et suivi de transplantation rénale

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

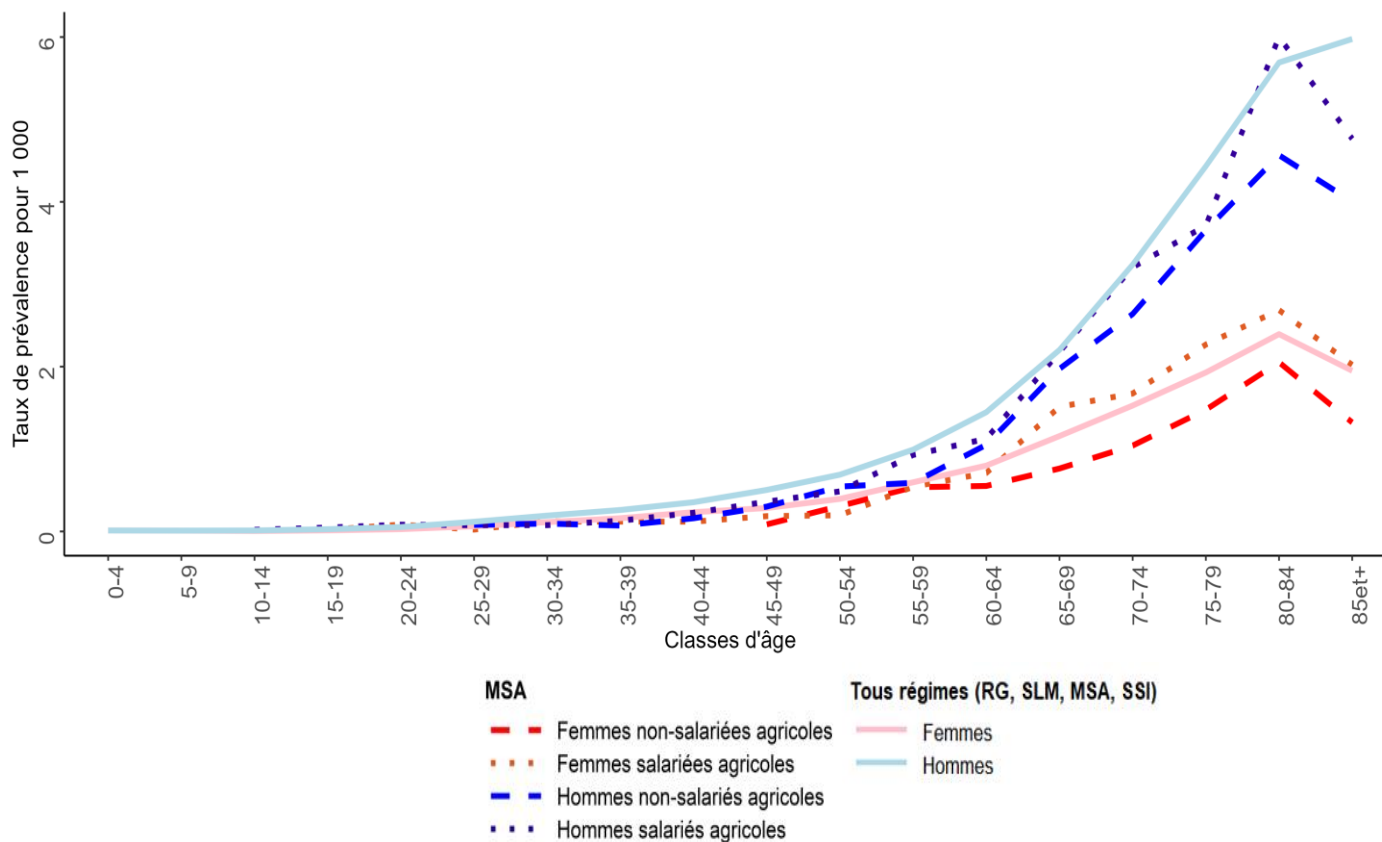


Dialyse chronique Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 881
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 1,47 %
- Taux de prévalence : 1 ‰
- Âge moyen : 74,8 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,3 % / 32,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 585

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

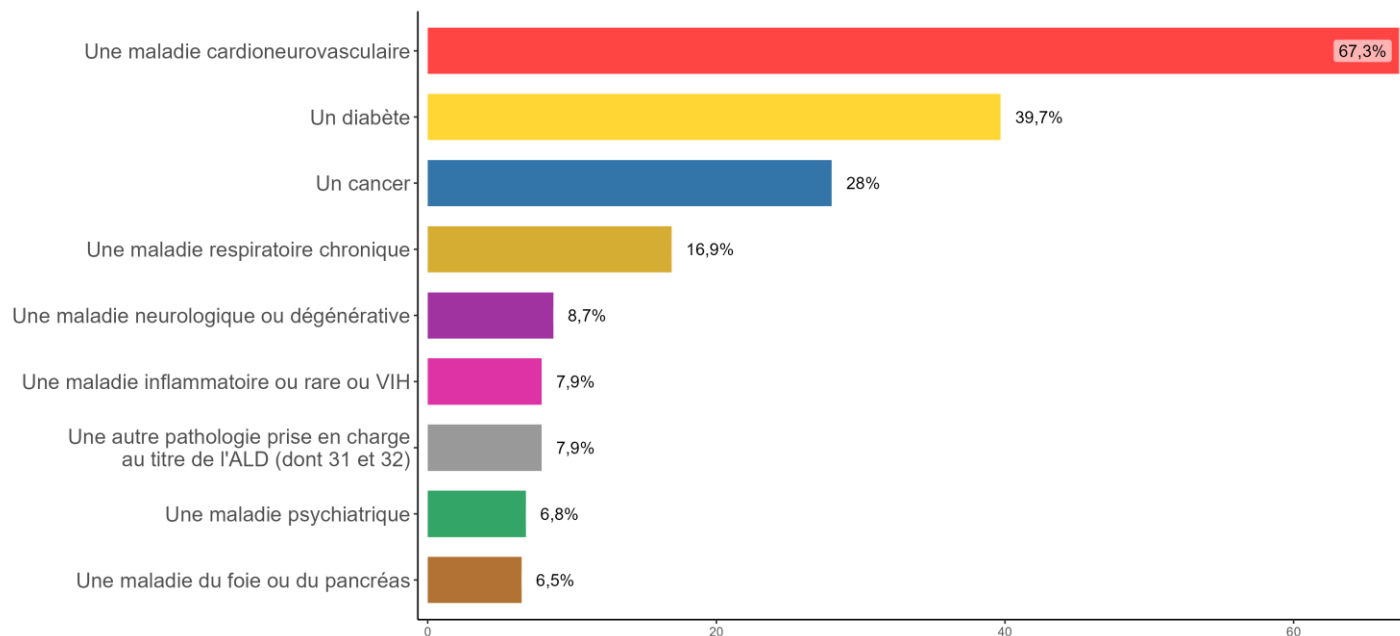


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

90,6 % des assurés pris en charge pour *Dialyse chronique*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

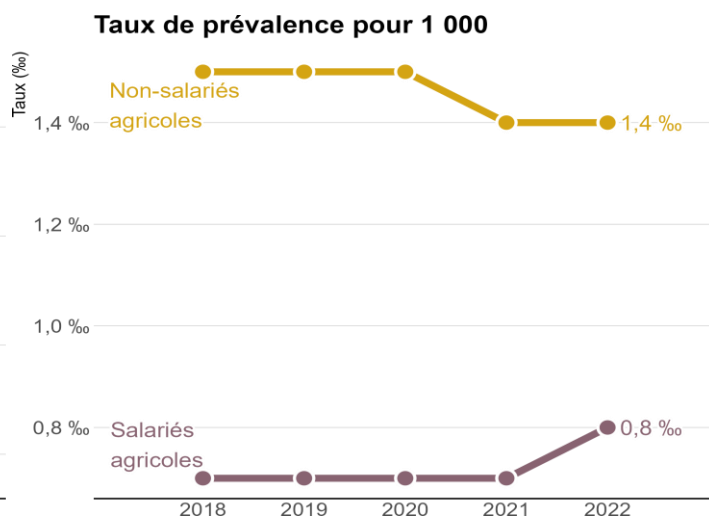
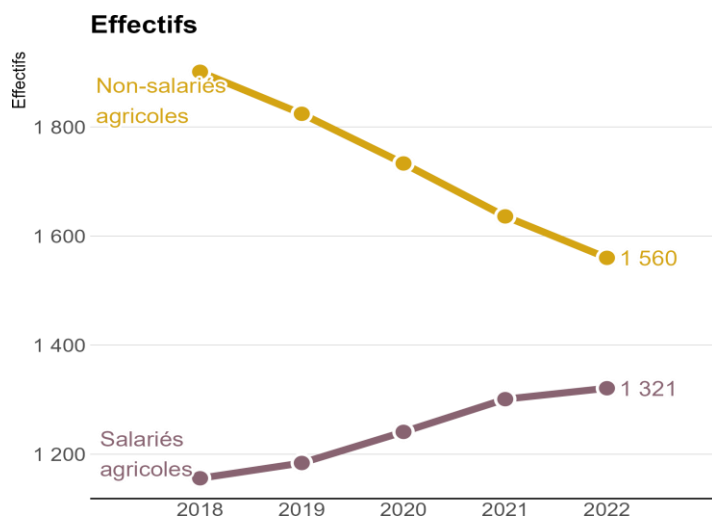
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	1 560	74,1	***	2 881	214 498 926€
Salariés	1 321	92,6	***		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



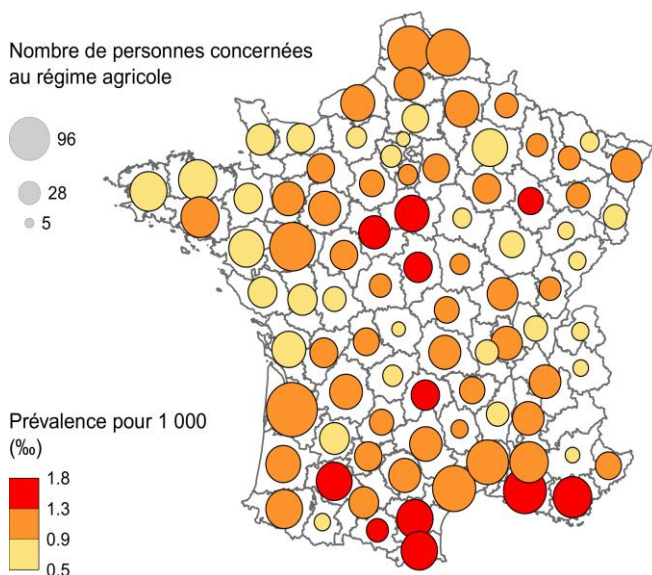
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



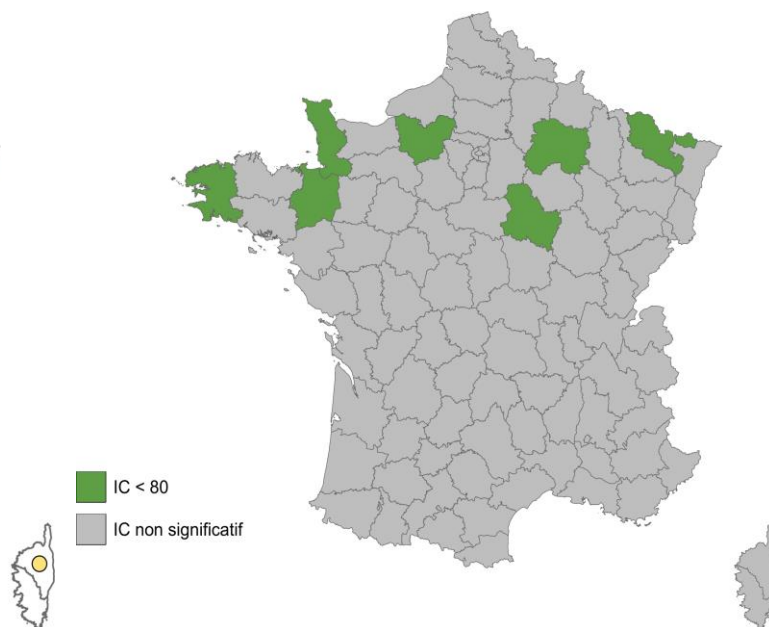
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Dialyse chronique (IRT_DCH_CAT) :

Personnes ayant une durée de traitement d'au moins 45 jours en hémodialyse ou au moins 1 jour en dialyse péritonéale au cours de l'année n, et/ou personnes ayant au moins 1 jour d'hémodialyse (et moins de 45 jours) au cours de l'année n et une durée de traitement d'au moins 45 jours d'hémodialyse ou au moins 1 jour en dialyse péritonéale au cours de l'année n-1. La transplantation rénale dans l'année prime sur le suivi de transplantation rénale, qui prime sur la dialyse chronique : une personne en suivi de transplantation rénale (avec rejet du greffon), chez qui on redémarre une dialyse puis qui bénéficie d'une transplantation rénale, est considérée comme transplantée au cours de l'année n (et non en suivi de transplantation rénale ni dialysée), du fait des dépenses importantes afférentes à la transplantation rénale

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



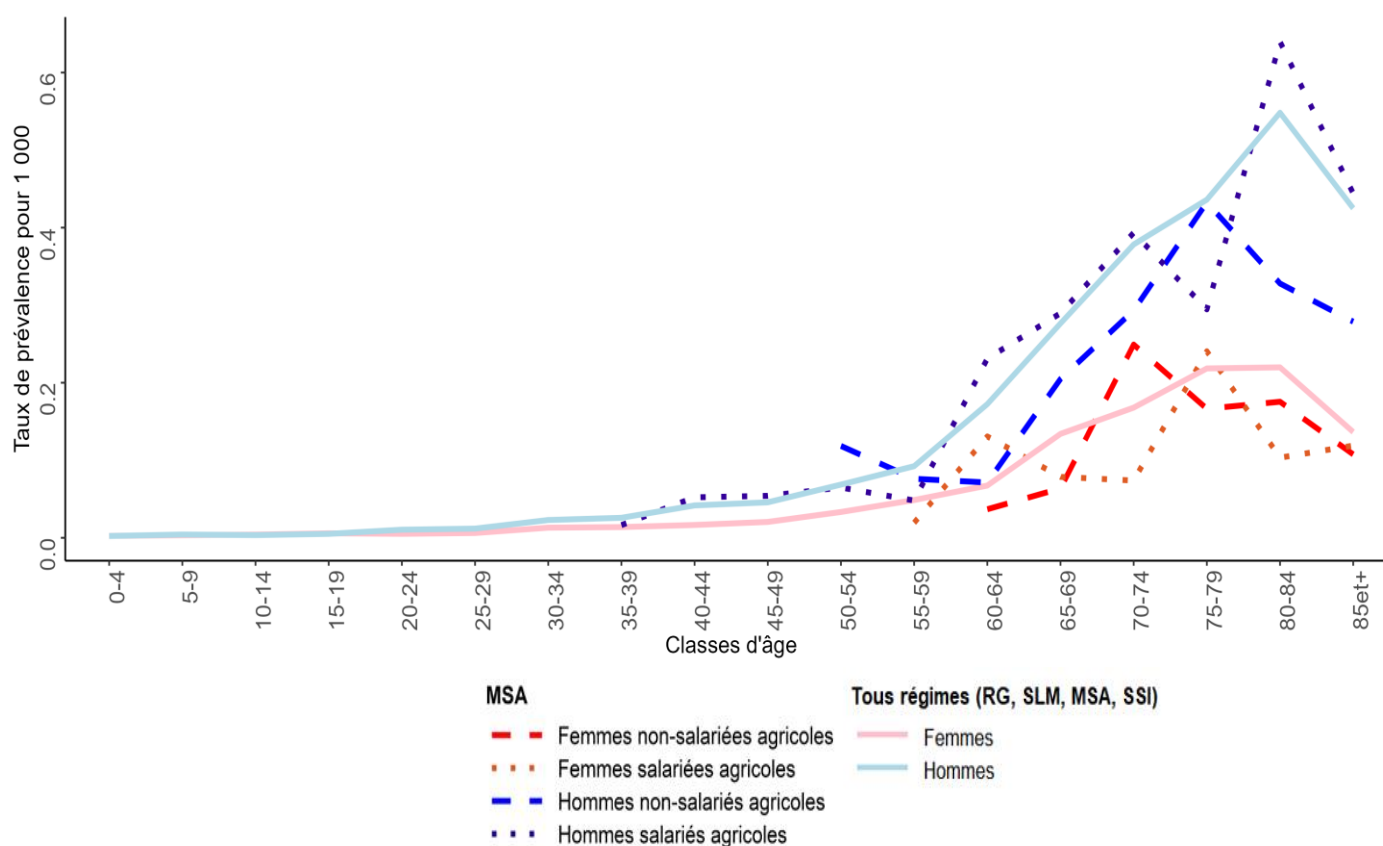
Dialyse courte

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 279
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 7,49 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 73,2 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 71,7 % / 28,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 274

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



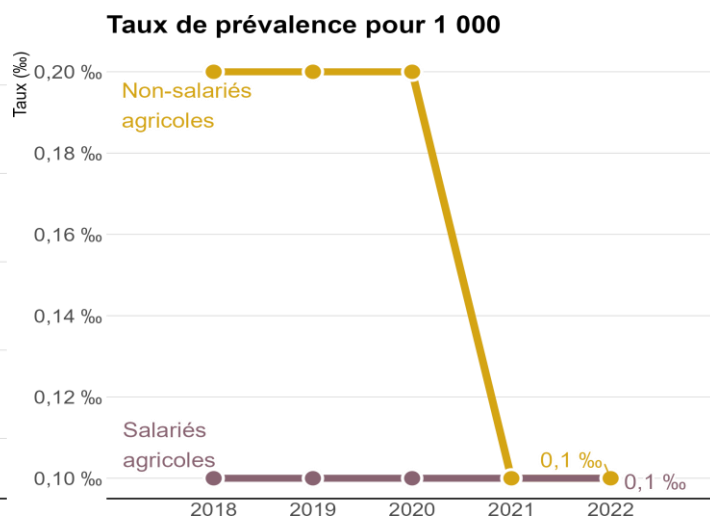
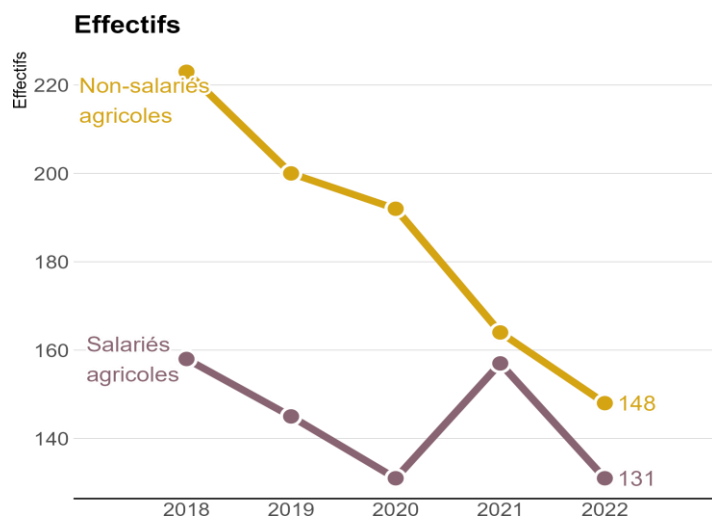
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	148	76,0	***
Salariés	131	90,7	Non significatif

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

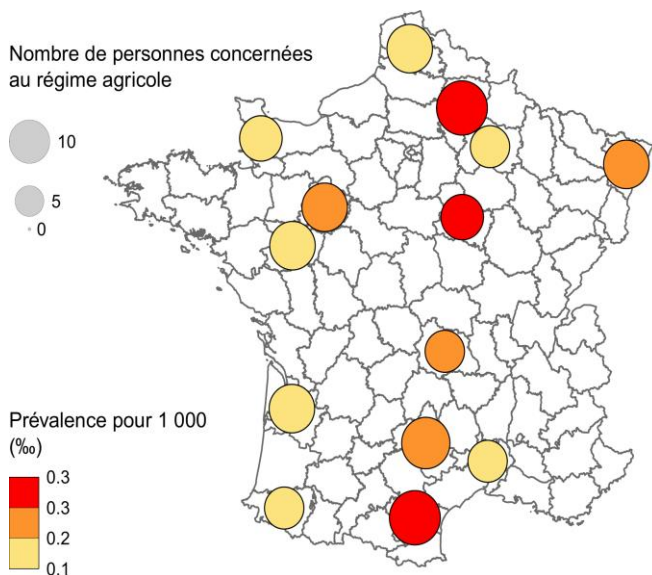


Source: SNDS

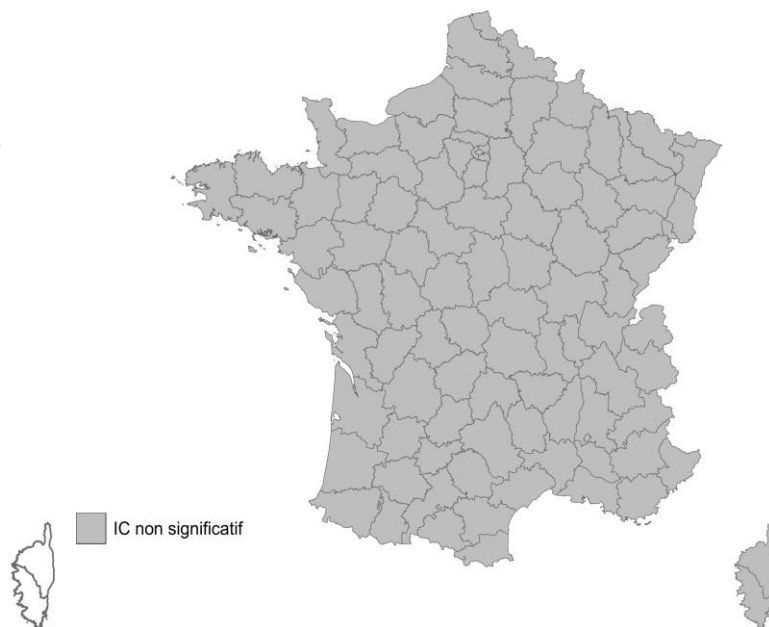


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Dialyse courte (IRT_DCO_IND) :

Personnes ayant eu au cours de l'année n entre 1 et 44 jours d'hémodialyse, sans 45 jours ou plus d'hémodialyse au cours de l'année n-1 et sans dialyse péritonéale au cours des années n ou n-1

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



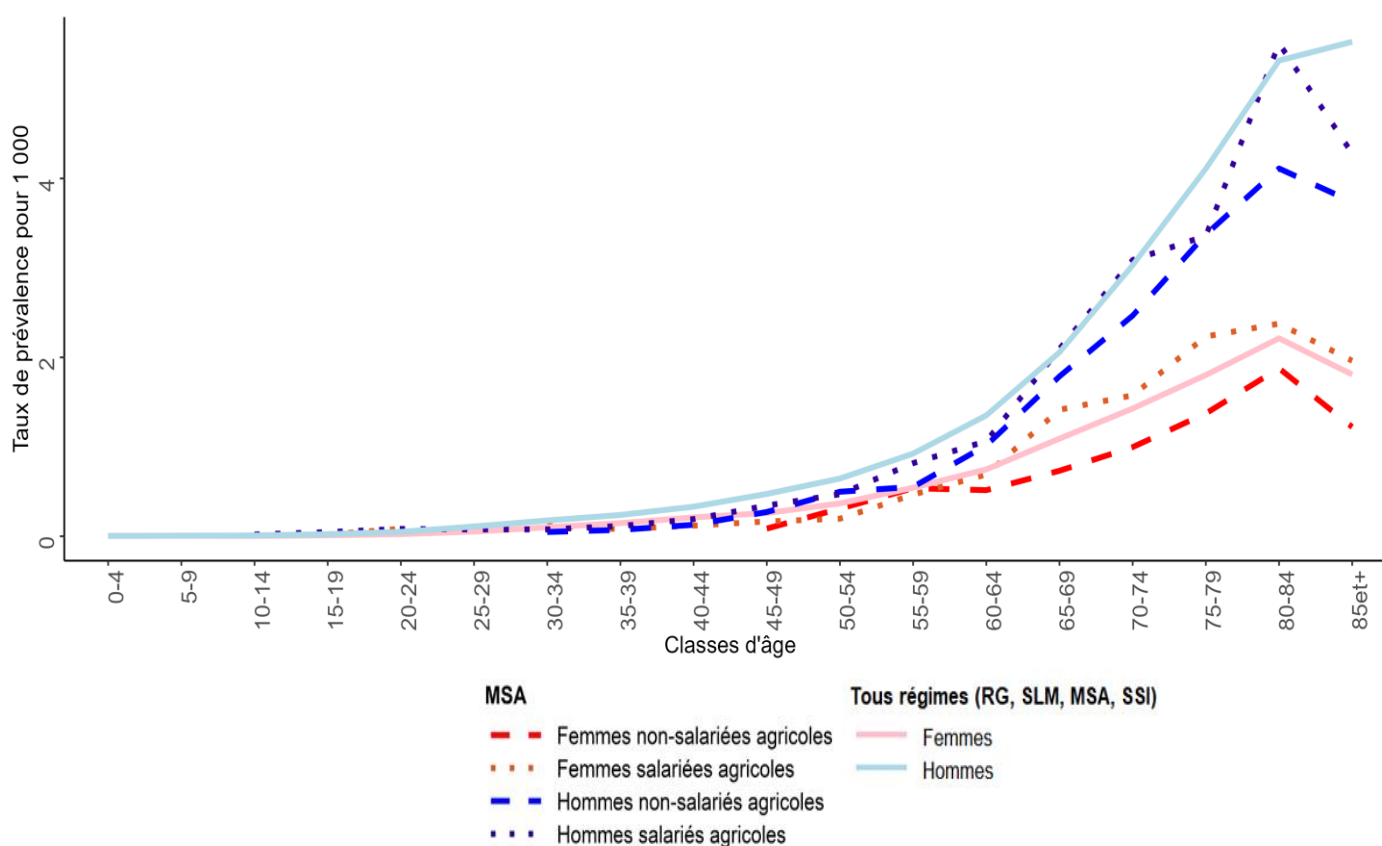
Hémodialyse chronique

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 674
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 1,21 %
- Taux de prévalence : 0,9 ‰
- Âge moyen : 74,8 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,1 % / 32,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 530

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



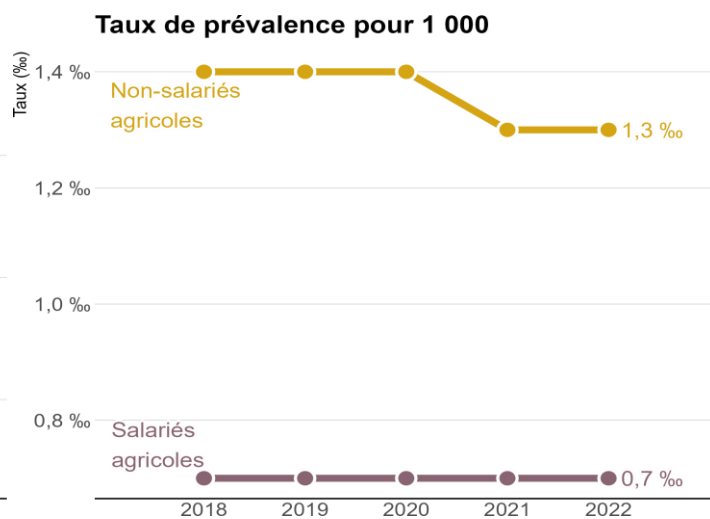
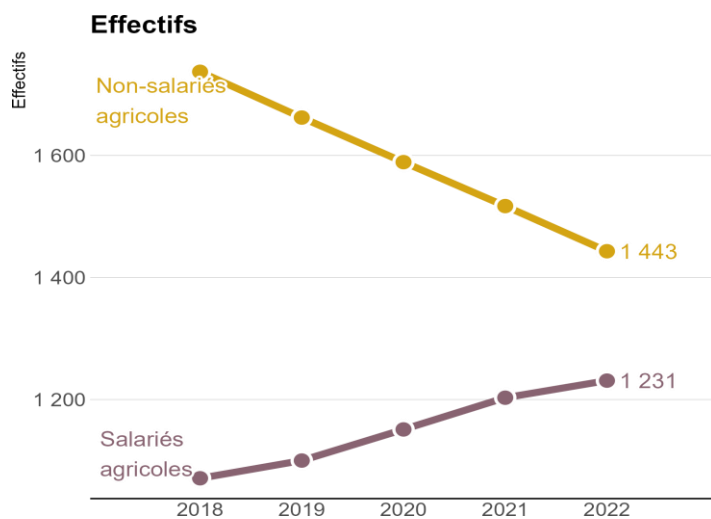
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 443	73,8	***
Salariés	1 231	92,9	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

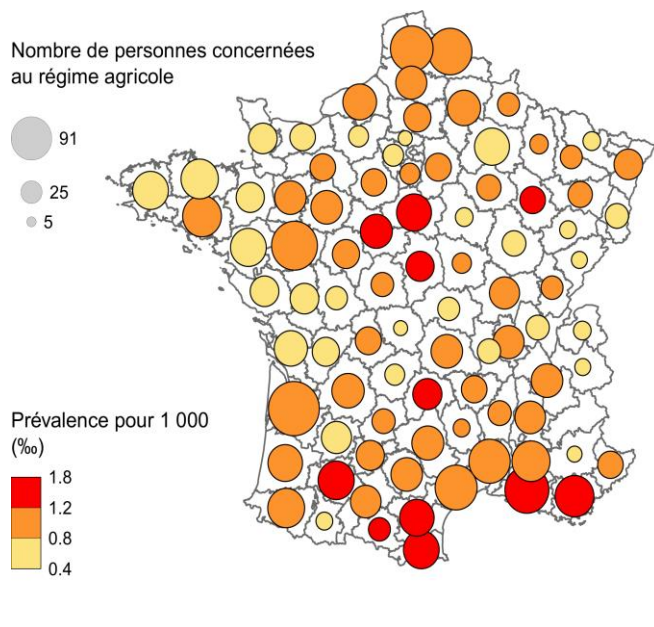


Source: SNDS

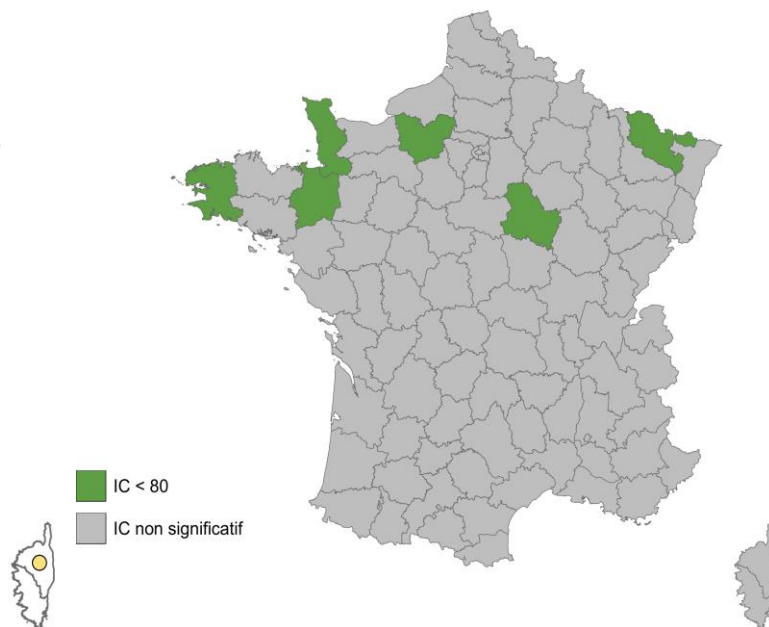


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Hémodialyse chronique (IRT_DCH_HDC) :

Personnes en dialyse chronique ayant eu de façon prépondérante une hémodialyse (plus de 50% de son temps de dialyse)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



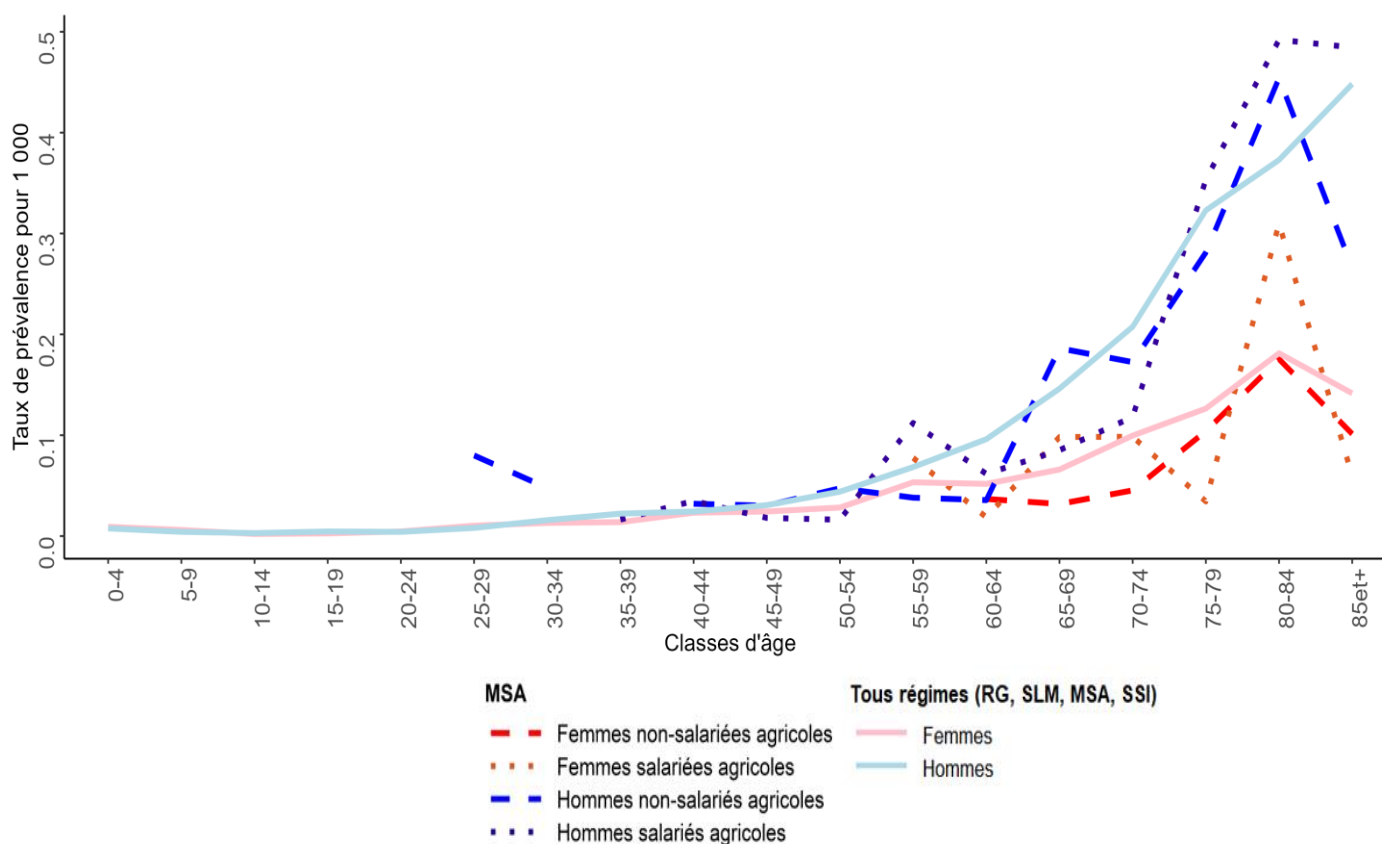
Dialyse péritonéale chronique

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 207
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : - 4,51 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 74,4 ans – Âge médian : 79 ans
- Répartition hommes/femmes : 69,1 % / 30,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 71

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



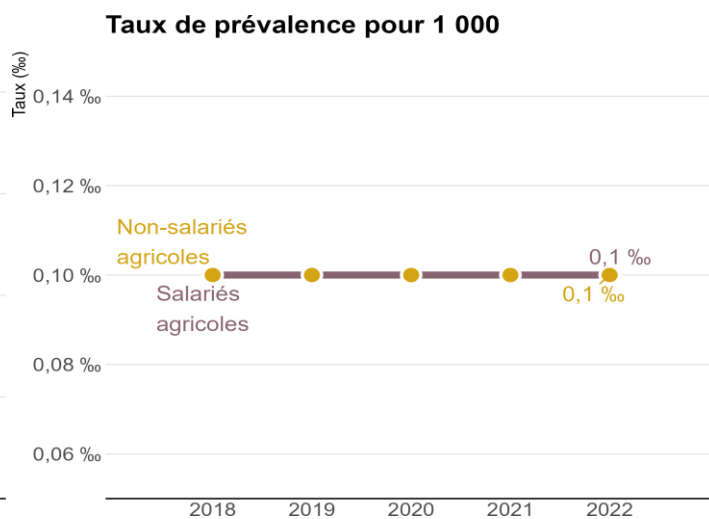
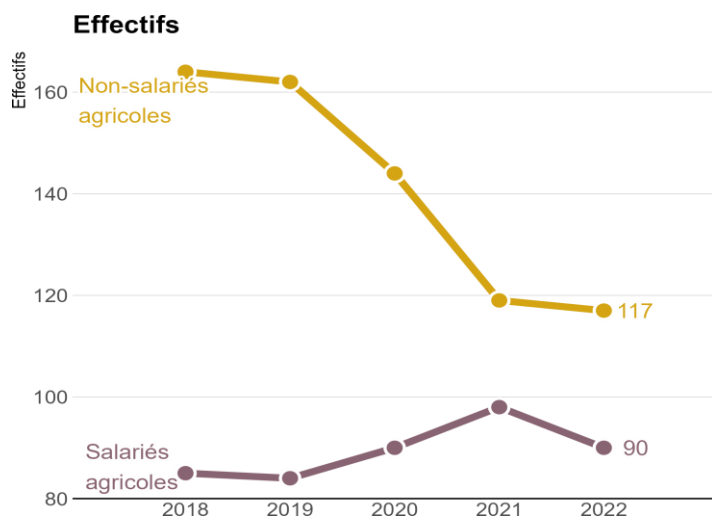
Indices comparatifs*

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	117	78,9	**
Salariés	90	89,3	Non significatif

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime

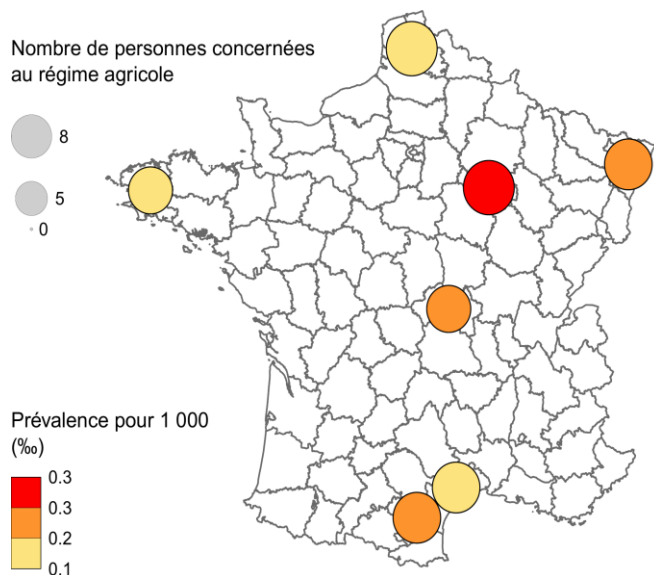


Source: SNDS

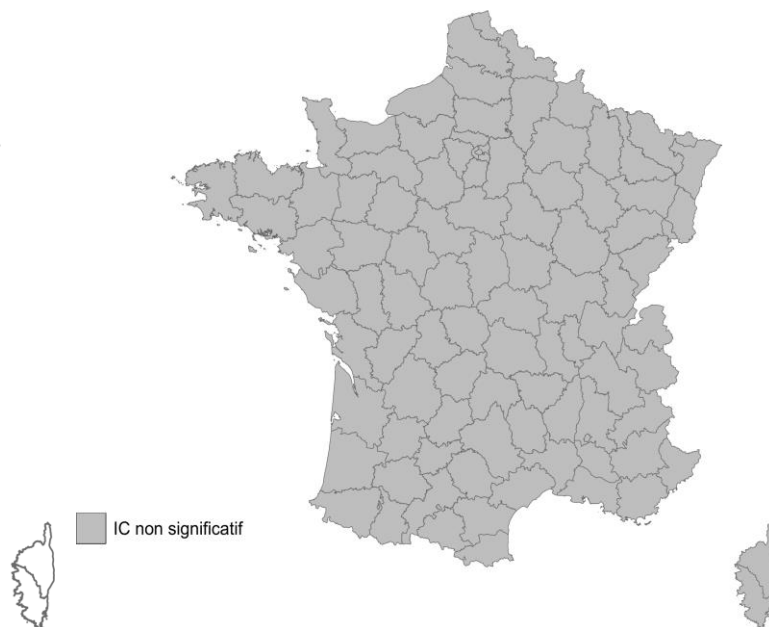


Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Dialyse péritonéale chronique (IRT_DCH_DPC) :

Personnes en dialyse chronique ayant eu de façon prépondérante une dialyse péritonéale (plus de 50% de son temps de dialyse)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



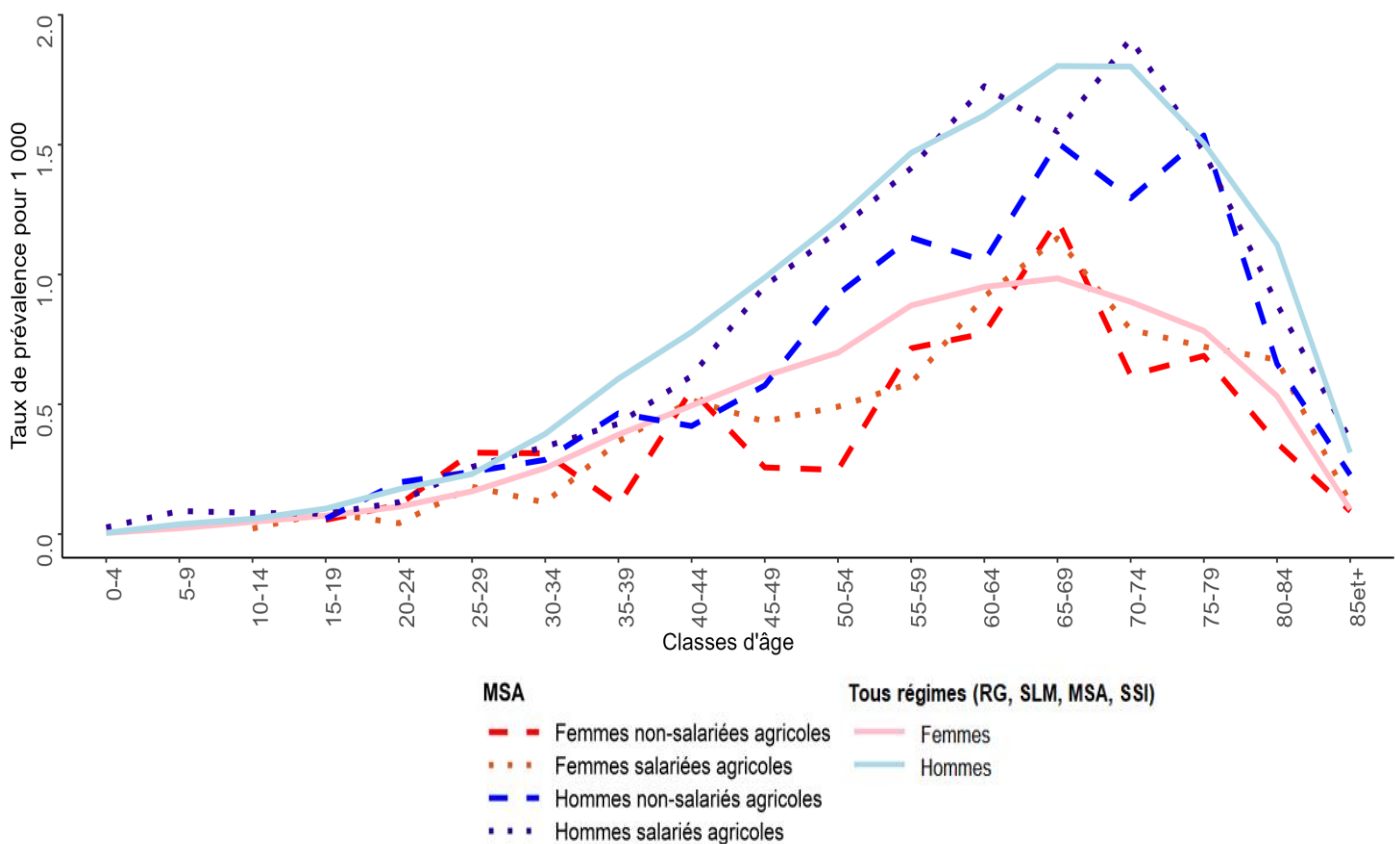
Suivi de transplantation rénale

Au régime agricole en 2022

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 705
- Evolution moyenne annuelle de 2018 à 2022 : + 1,21 %
- Taux de prévalence : 0,6 ‰
- Âge moyen : 61,1 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 70,3 % / 29,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2022 : 214

Taux de prévalence pour 1 000 en 2022, par âge, par sexe et par régime

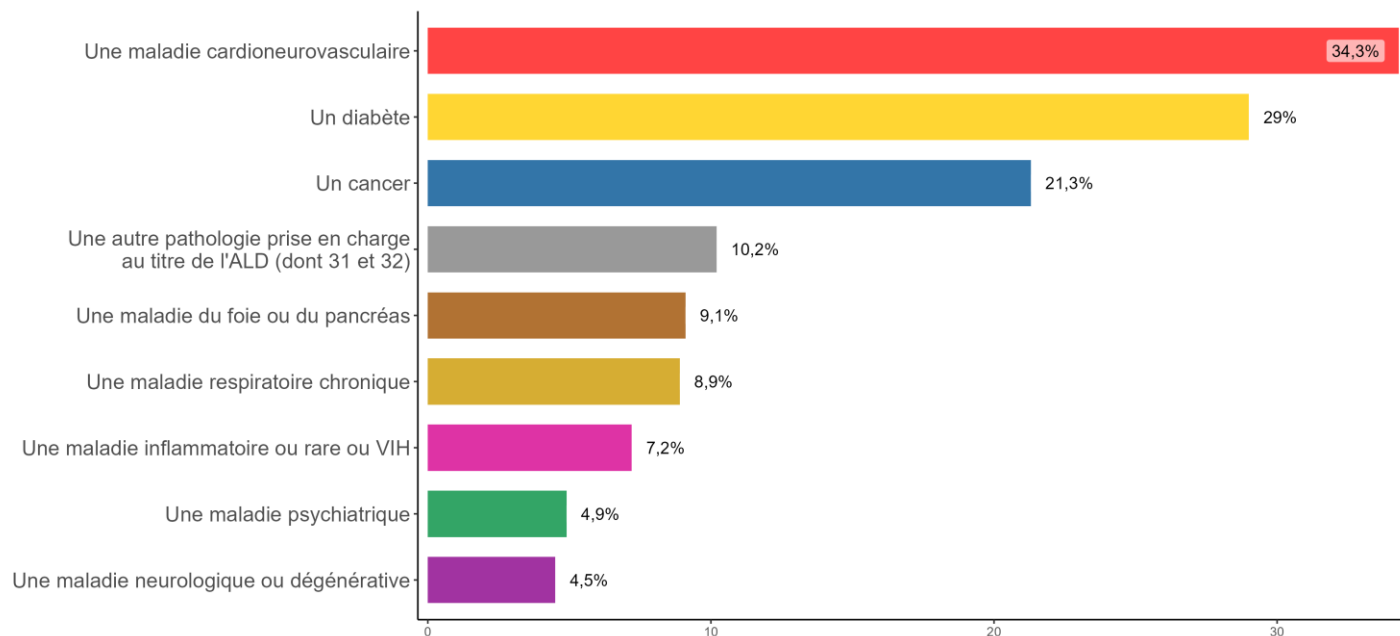


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

71,1 % des assurés pris en charge pour *Suivi de transplantation rénale*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

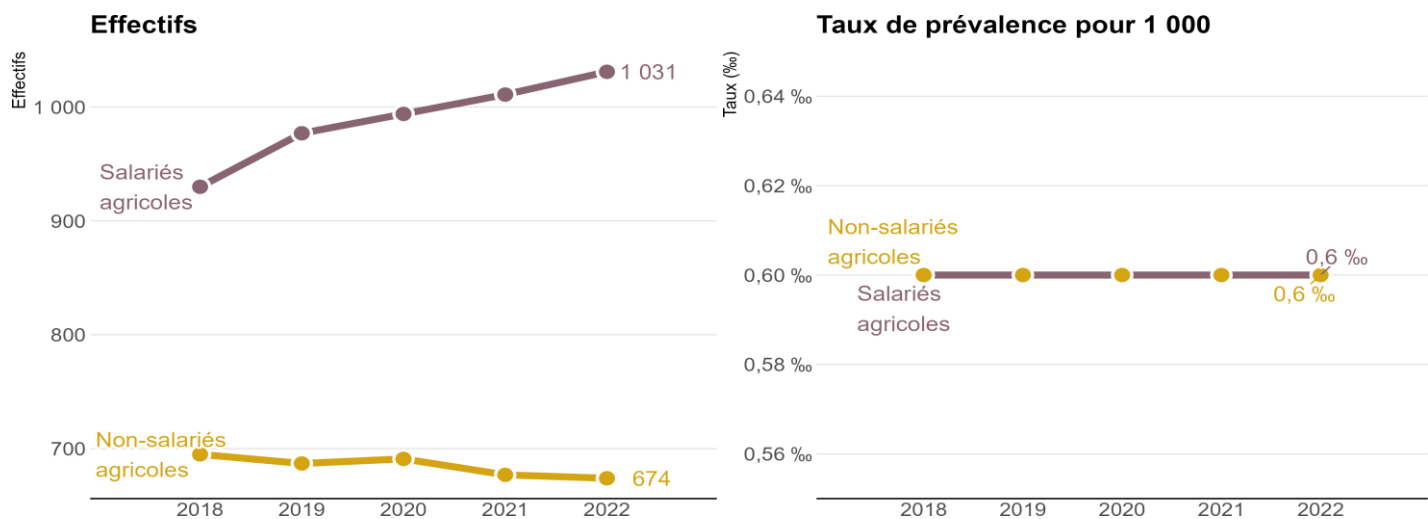
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	674	76,6	***	1 705	27 306 739€
Salariés	1 031	92,9	**		

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



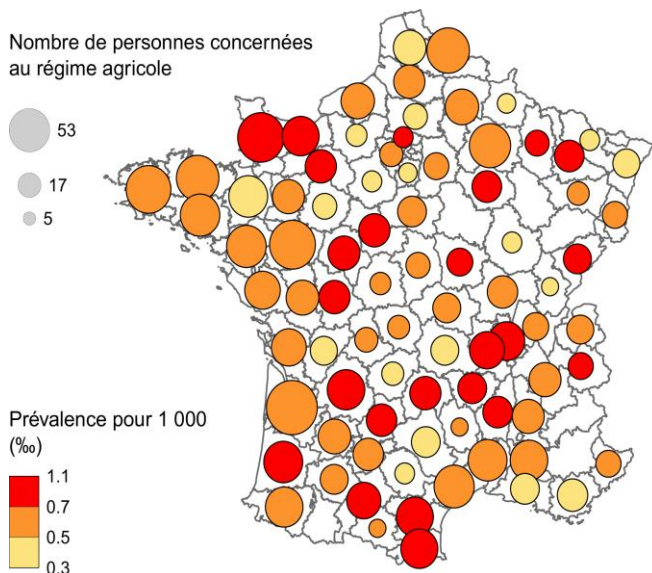
Effectifs et taux de prévalence de 2018 à 2022, par régime



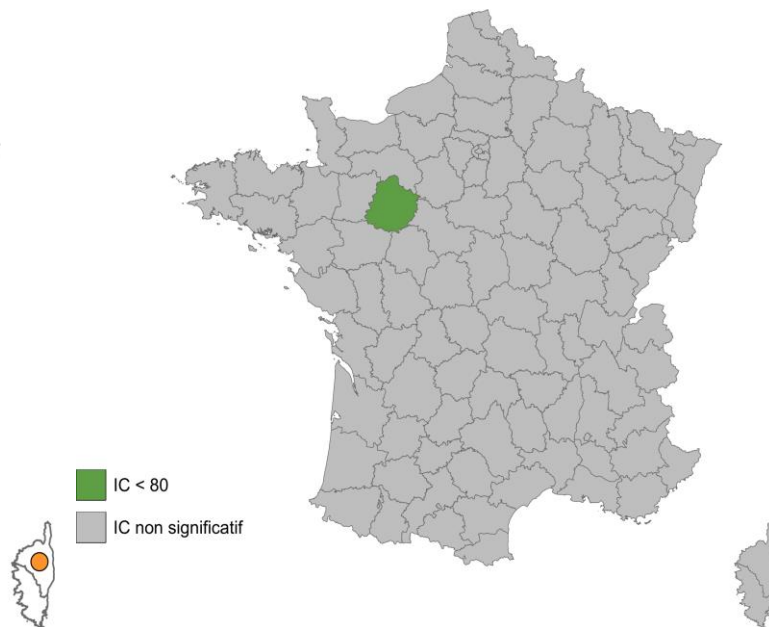
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (MSA versus tous régimes) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G11 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Suivi de transplantation rénale (IRT_TRE_CHR) :

Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances (à différentes dates) d'au moins un médicament immunosuppresseur utilisé contre le rejet de transplantation rénale et inscrit sur la liste des médicaments remboursables, et personnes hospitalisées pour surveillance de transplantation rénale (quel que soit le niveau de sévérité) au cours des années n à n-4, et/ou personnes hospitalisées avec un diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR) ou diagnostic associé (DA) de présence de greffe de rein au cours des années n à n-4, et/ou personnes identifiées par un GHM (Groupe Homogène de Malades) de transplantation rénale (quel que soit le niveau de sévérité), ou un acte CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux) de transplantation du rein, ou du pancréas et du rein, au cours des années n-1 à n-4, et/ou ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n pour insuffisance rénale chronique. Le suivi de transplantation rénale prime sur la dialyse chronique, et la transplantation rénale prime sur le suivi de transplantation rénale. Les personnes incluses dans un de ces 3 groupes ont été exclues du groupe « Autres ALD » si cette autre ALD était en rapport avec un code CIM-10 allant de N00 à N99 (maladies de l'appareil génito-urinaire)

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.